



## Charte d'engagement APFLE - Collecte « Pommes Qualité Supérieure »

La présente charte détaille l'engagement du récoltant souhaitant adhérer à la démarche « Pommes Qualité Supérieure » mise en place par l'Association des Producteurs de Fruits de Lembach et Environs à respecter les critères détaillés dans le règlement de la collecte « Pommes Qualité Supérieure » ci-joint.

### Je soussigné (e) :

Nom : .....Prénom : .....

Domicilié (e) à :

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

- Déclare avoir pris connaissance du règlement de la collecte « Pommes Qualité Supérieure » mise en place par l'Association des Producteurs de Fruits de Lembach et Environs
- Déclare apporter le jour de la collecte « Pommes Qualité Supérieure » les pommes issues des vergers situés<sup>1</sup> :

Commune	Section	Parcelle	Variété <sup>2</sup>

- S'engage à respecter pour cette collecte les critères détaillés dans le niveau 1 dudit règlement
- S'engage en outre à respecter les critères facultatifs (case à cocher) :
  - du niveau 2
  - Si le niveau 2 est coché :*
  - du niveau 3 et en particulier :
    - préservation d'arbres morts
    - pose de nichoirs
    - préservation des haies
    - entretien par pâturage (exemple : moutons)

Fait à ..... le : .....

Signature :

<sup>1</sup> Pour connaître les coordonnées de vos parcelles, vous pouvez vous rendre dans la mairie concernée ou consulter le site [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr).

<sup>2</sup> Si vous ne connaissez pas le nom de votre variété, un pomologue sera mis à votre disposition le jour de la collecte pour compléter le tableau.